

Crise et transition à l'économie de marché en Algérie

Résumé

Dans cet article, nous nous proposons d'étudier les causes et les manifestations de la crise économique en Algérie à travers une grille de lecture que nous offre le concept de rente et les mécanismes qui lui sont associés.

La résorption de cette crise, qui découle du modèle d'accumulation dépendante, nécessite la mise en oeuvre rapide de programmes d'ajustement structurel dont l'objectif essentiel est d'accélérer le passage d'une économie de rente à une économie de production en opérant une transformation systémique de l'économie nationale.

Mots-clés: *crise économique, rente, ajustement structurel, Algérie.*

M.Tahar HAMAMDA

Faculté d'Economie
et de Gestion

Université Mentouri
Constantine, Algérie

ملخص

سنحاول في هذا المقال دراسة أسباب و انعكاسات الأزمة الاقتصادية في الجزائر من خلال منهجية تحليلية انطلاقا من مفهوم الربيع وآلياته. إن التحكم في هذه الأزمة الناتجة عن نموذج التراكم التبعية يستلزم الإعداد السريع لبرامج التعديل الهيكلي يكون هدفها تسريع عملية الانتقال من اقتصاد الربيع إلى اقتصاد الإنتاج، وذلك بإدخال تحولات نظومية (systemiques) للاقتصاد الوطني.

الكلمات المفتاحية: أزمة اقتصادية ، ربيع ، تعديل هيكلي ، الجزائر.

Depuis son indépendance politique en 1962, l'Algérie a engagé un vaste mouvement de modernisation économique et sociale centré sur un mode de régulation étatique de son économie. En 1986, l'effondrement des cours du pétrole remettait en cause tous les choix sous-jacents à la stratégie de développement préconisé par les pouvoirs publics à travers l'exécution des plans triennal et quadriennaux au cours des décennies 60/70, et des plans quinquennaux pendant la décennie 80. L'ampleur de la régression des fondamentaux de l'économie, qui s'en est suivie, cumulée à une vive crise sociale et urbaine, soulignait le caractère urgent des réformes nécessaires à entreprendre.

Dans cet article, nous nous proposons d'analyser la genèse et les manifestations de la crise qui frappe l'économie algérienne, en mettant surtout en exergue les formes rentières qui en déterminent le mode redistributif de fonctionnement.

Dans une seconde étape, nous verrons comment la crise a imposé le recours aux politiques d'ajustement structurel, menées sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale comme remède à la résorption des déséquilibres internes et externes de l'économie nationale.

1. L'ESSOUFFLEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENTALISTE EN ALGERIE

Comme toutes les économies des pays en voie de développement, l'économie algérienne est sous développée (1). A la lumière de la théorie du développement qui nous enseigne que le sous-développement n'est pas un simple retard mais un phénomène historique correspondant au blocage de l'accumulation et des dynamiques de croissance, cette économie, à l'instar de celles des autres pays en voie de développement, est caractérisée par sa domination, sa désarticulation et son incapacité à assurer la couverture des coûts de l'homme (2). Cette grille d'analyse a favorisé l'émergence de nouveaux paradigmes sur l'origine du sous-développement (3), sur les théories de la dépendance (4), ouvrant ainsi des perspectives de recherche novatrice (5). Dans cette évolution de la pensée du développement, l'approche en terme de rente et d'économie rentière a marqué plusieurs travaux sur l'étude et la genèse de la crise. A partir de cette problématique, nous pensons que le concept de rente auquel lui est associé le phénomène de Dutch-Disease, nous paraissent pertinents pour saisir les formes qu'emprunte la régulation des activités économiques. Ces dernières constituent, au sein de systèmes ouverts, une réalité particulièrement complexe.

1.1. Rentes et économies rentières : Eléments d'un débat

Quelle que soit la nature du système économique dominant dans une société, la rente y est présentée de façon différenciée. Comme l'affirmait A. Marshall, la rente est ce revenu dérivé d'un don de la nature. Cette assertion rejoint la définition de Ricardo qui considère «la rente comme cette portion de produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives originelles et impérissables du sol.» (6) Si dans l'analyse économique moderne, le concept est de moins en moins présent dans le champ de la réflexion académique, il n'en demeure pas moins qu'il reste largement utilisé pour désigner l'origine de la création de richesse et son appropriation par un groupe social déterminé sans aucune participation active à la production domestique (7). Cet énoncé nous permet de déduire ainsi le caractère rentier d'une économie, d'une fraction de la société (fraction parasitaire, antiproductive, antisociale) et même de l'Etat à partir de leurs modes d'organisation et leurs comportements. Ce type d'approche reconnaît à la rente un statut autonome et se démarque ainsi des nombreuses critiques adressées à la théorie ricardienne par une fraction du courant néo-classique (Clark, Fischer...). Ces auteurs considèrent la rente comme une forme de capital, l'assimilant ainsi à l'intérêt. Cette résurgence du concept de rente (8) centrée autour d'un débat enrichi par les apports remarquables de Marx, Sraffa, Bortkiewicz, réhabilite ainsi l'œuvre de Ricardo.

1.2. Le statut rentier de l'économie algérienne

Par souci d'opérationnalité et dans une perspective fonctionnaliste, la rente peut être définie comme un ensemble de ressources exogènes : revenus pétroliers ou miniers, transferts d'émigrés, aide internationale, revenus de situation, qui s'inscrivent de manière particulière dans l'économie nationale en y exerçant, sous l'effet de comportements rentiers, une influence défavorable sur l'activité productive. Ainsi, l'appropriation de la rente, sa circulation et son contrôle par un Etat qui capte et distribue les ressources rentières au profit de groupes sociaux privilégiés, deviennent

un enjeu politique majeur. Ainsi, comme le souligne le professeur Michel Chatelus, on trouve dans les économies du Maghreb les traits essentiels des économies de rente directe ou indirecte et du primat de l'allocation des ressources.

Par cette conceptualisation de l'économie rentière (ce qui dans certains cas n'est pas équivalent) ou Etat rentier, nous désignons des entités politiques dont une partie très importante des ressources est d'origine extérieure, et ne dépend ni de la capacité productive nationale, ni de décision relevant de manière déterminante de responsables politiques (9).

Cette définition nous permet d'affirmer le caractère rentier de l'économie algérienne en y relevant la prédominance de l'exportation du pétrole et de ressources minérales, qui va constituer la grosse part des ressources extérieures. En Algérie, il faut noter le rôle primordial joué par l'Etat dans le processus de centralisation et d'allocations des ressources générant ainsi des effets d'éviction pouvant nuire à la croissance de l'investissement productif. Dans ce cadre, les Programmes d'ajustement structurel proposent une réforme de l'Etat pour éliminer les distorsions qu'il a créées, au risque de remettre en cause le contrat social de la période rentière et la cohérence entre économique et politique (10). Cette assertion peut servir de schéma explicatif aux causes des émeutes urbaines vécues par certaines villes du Maghreb au cours des décennies 80 et 90. Ainsi, dans une phase d'expansion des cours pétroliers ou des produits miniers, le volume important des flux financiers liés à l'existence de rentes monopolistiques et différentielles accaparées par les Etats maghrébins, va générer une série d'effets pervers s'exprimant à travers la hausse des prix, le dépassement des coûts prévisionnels, l'absence de maturation des projets, l'utilisation non optimale des capacités productives installées, l'urbanisation accélérée, les maux sociaux, l'accroissement des inégalités de revenus, etc.

1.3. Le Dutsh-Desease : Causes et effets en Algérie

Comme le souligne le professeur Abdelkader Sid Ahmed, l'observation de la dynamique des effets pervers spécifiques aux économies pétrolières laisse présager de l'existence d'un mode de fonctionnement particulier aux économies rentières que l'on peut imaginer comme suit : le surplus de la balance des paiements accroît l'offre de monnaie locale et donc celle des prêts affectés aux projets de développement, mais aussi aux achats de biens de consommation surtout durables, le plus souvent importés. D'où des vagues nécessaires d'expansion monétaire et de crédit, suivies de tensions inflationnistes et d'importations après le boom. Les importations peuvent connaître des accroissements exponentiels ; les surplus externes disparaissent plus ou moins rapidement (11). Ainsi, les booms à l'exportation génèrent des effets complexes qui peuvent contrecarrer la croissance dans d'autres secteurs.

Ce phénomène qualifié de Dutsh-Desease a frappé l'Algérie à l'occasion des chocs pétroliers de 1973-74, de 1979-80 et de 1990-91. Le Dutsh-Desease a suscité de nombreux modèles analytiques extrêmement précis dont le cadre conceptuel de base est celui du "modèle de l'économie dépendante" ou encore de l'approche théorique pertinente connue sous le nom de "l'approche australienne de la balance des paiements" qui vont servir de représentations à beaucoup de travaux, notamment ceux de Corden et Neary (1982) (12). Ces derniers considèrent le Dutsh-Desease comme ce phénomène plutôt paradoxal par lequel l'expansion brutale et imprévue d'un secteur exposé entraîne

le déclin des autres secteurs exposés de l'économie. Ainsi, le choc responsable est susceptible, en définitive, de revêtir des formes diverses et ne se rattache pas forcément à un secteur productif. En fait, il suffit qu'il se traduise pour le pays par l'injonction d'un supplément de revenu, tirant son origine d'une manière ou d'autre de l'extérieur, pour qu'apparaisse le risque d'un phénomène méritant l'appellation de "malaise hollandais". En ce sens, l'arrivée d'un transfert suffit amplement. En revanche, ce qui est présenté comme vraiment essentiel et fondant sa spécificité, c'est, d'une part, la décomposition de ce phénomène en deux mécanismes d'ajustement lors d'un tel choc positif exogène : l'effet de mouvement de ressources et l'effet de dépenses. D'autre part, c'est le déclin absolu ou relatif qui s'ensuit pour les branches exposées (13). Ceci se traduit, dans un pays en voie de développement, tant au niveau des exportations agricoles que des produits alimentaires concurrents des importations ainsi que les produits industriels de substitution, par l'apparition, après l'expansion brutale et imprévue des exportations, d'une « dé-industrialisation et d'une dé-agriculturation » (14). En Algérie par exemple, ces manifestations du Dutch-Disease sont observables même si certains auteurs nient leur existence, tant il est vrai que la complexité et la diversité des processus concrets de Dutch-Disease s'analysent comme un ensemble de tendances globales non automatiques et de tensions localisées, spécifiques à chaque pays. Cette représentation du "syndrome hollandais", établie à partir du non-respect des normes néo-classiques : équilibre, avantages comparatifs et vérité des prix, serait due à des erreurs de politique économique. Le Dutch-Disease va ainsi modifier le système des prix relatifs par la hausse du taux de change nominal et du niveau général des prix qui résultent dans les deux cas d'un ajustement par la hausse du taux de change réel (15). Ces effets pervers de l'expansion des recettes pétrolières peuvent s'exprimer également à travers les effets de multiplication des revenus, les effets d'entraînement intersectoriels ou l'arrivée de nouveaux capitaux étrangers

1.4. Crise et "rentisation" de l'économie algérienne

En Algérie comme partout ailleurs dans le Tiers-monde, les crises, qui précipitent les ajustements, ne sont jamais le résultat d'événements ou de chocs ponctuels, aussi graves qu'ils puissent être. Elles sont au contraire de nature cumulative.

En général, l'Algérie a appuyé sa politique économique sur un système de planification centrale (un plan triennal 1967-1969, deux plans quadriennaux 1970-1973, 1974-1977, et deux plans quinquennaux, 1980-1984, 1985-1989). Elle s'est efforcée essentiellement d'augmenter son potentiel de production en accroissant sa capacité par des investissements. Les ressources utilisées pour ces investissements sont sans cesse soumises aux fluctuations du marché des hydrocarbures.

La fiscalité pétrolière demeure la principale source de financement du développement que les autorités complétaient par des emprunts extérieurs.

L'Algérie a donc adopté sous l'égide de l'Etat, moteur d'un développement social considérable, un système économique fondé sur le contrôle public des grands moyens de production et l'allocation des ressources sur la base de principes de justice distributive et par des moyens bureaucratiques (16).

Dans ce cadre, les investissements ont été effectués principalement dans le secteur public, les entreprises publiques recevant les subventions nécessaires par l'intermédiaire du budget de l'administration centrale. Toutefois, malgré la rapide

croissance du secteur public, le secteur privé a continué de jouer un rôle important, à la fois comme producteur et comme consommateur. L'économie était donc dirigée par l'Etat et le principal instrument utilisé à cet effet était la réglementation des importations. Les autorités établissaient un programme annuel d'importation venant compléter le programme annuel d'investissement. C'est essentiellement le volume des moyens de production importés qui servait à déterminer à la fois la structure et l'utilisation de la capacité de production.

Ces choix stratégiques vont poser de manière constante les problèmes de la maîtrise technologique de cette capacité et le financement des biens d'équipement nécessaires à son fonctionnement. Cet équilibre par l'endettement fut rompu en 1986 par l'effondrement des cours du pétrole et du dollar qui allait se traduire par une réduction brutale des rentes directes et indirectes issues de la valorisation des hydrocarbures (17). La baisse des moyens de paiements extérieurs et de leur pouvoir d'achat allait témoigner de l'existence d'une crise conjoncturelle, expression de dérèglements économiques, financiers et budgétaires, et d'une crise structurelle liée à :

- la constitution d'un appareil industriel coûteux et peu efficace ;
- la stagnation de la production agricole et l'accroissement de la dépendance alimentaire ;
- une crise urbaine malgré un effort soutenu en matière de politiques sociale, alimentaire et éducative jusqu'en 1985, et une crise de logements chronique et durable ;
- un développement accéléré de l'économie informelle.

Au delà de toutes considérations, l'ensemble des indicateurs de crise conjoncturelle ou structurelle affichait une baisse régulière, signe d'une stagnation réelle qui s'est transformée en récession prolongée (18). En effet, le prix du pétrole est passé de 30\$ le baril en 1985 à 14,5 en 1987; celui du gaz de 3,7 à 2,5\$ le British Thermal Unit (B.T.U). Ceci entraîne une baisse des recettes extérieures, et donc une diminution de la propension à exporter, de 13,5 milliards (Mds) en 1985 à 7,7 Mds en 1986. Cette dernière a freiné de manière drastique les importations qui chutent de 30% entre 1985 et 1987, affectant à la baisse la propension à importer de 50% pour les biens intermédiaires, 60% pour les biens d'équipements.

La réduction des importations a été rendue indispensable par une augmentation substantielle de l'encours de la dette, favorisée par les variations du dollar et le recours aux capitaux à court terme, qui passe de 14,6 Mds de \$ en 1984, à 24,6 Mds en 1987 et à 26 Mds en 1991. Quant au service de la dette, il augmente fortement passant de 33% en 1984, à 55% en 1987, et à 75% en 1989 et 1992.

Parallèlement à cette baisse des recettes extérieures, les conditions d'endettement devenaient de plus en plus difficile suite à la croissance du taux de l'intérêt qui passe de 8,3% en 1980 à 9,8% en 1984. Quant à la durée de l'amortissement de la dette, elle diminue de 10,4 années en 1980 à 8,2 en 1984.

Par ailleurs, le taux de croissance économique chute fortement passant de 7% à 1%, pour être négatif à partir de 1990. Cette décroissance a nui considérablement à la création d'emplois qui s'élève à 135.000 en moyenne entre 1980 et 1985, et à 60.000 entre 1986 et 1990. Tous ces signaux attestent de l'épuisement du modèle de développement algérien et d'un retour de la pauvreté alimentée par une dégradation du pouvoir d'achat de la population fortement laminé pour une inflation dont le taux passe

de 7% en 1967, à 8% en 1984, 10,5% en 1985, 12,4% en 86, 16,7% en 90 et 25% en 1991.

Quelles que soient les causes avancées pour expliquer cette hausse des prix, l'état lamentable des finances publiques y contribue également puisque le déficit budgétaire atteint 9% du PIB en 1993; 4,4% en 1994 et 2% en 1995.

Quant à ses relations économiques avec l'extérieur, elles sont déséquilibrées puisque la balance des paiements de l'Algérie accuse un déficit du compte des opérations courantes qui atteignait sans les transferts officiels 21,1% en 1993 et 13,80% en 1994.

Toutes ces manifestations de la crise s'apprécient au regard de la nature et du rythme des transformations économiques opérées en Algérie depuis 1967 qui inscrivent les dysfonctionnements du système dans la logique même du modèle rentier d'accumulation axé sur des mécanismes d'allocation des ressources peu efficaces, des revenus salariaux et non salariaux distribués sans aucune contrepartie productive. C'est en ce sens que l'exemple algérien est intéressant à étudier car il révèle l'échec d'une stratégie de développement qui caractérise l'industrialisation du Tiers-monde pendant les décennies 1960 et 1970, en Amérique Latine, en Inde, centrée sur le modèle des "Industries industrialisantes" ; ensuite, parce qu'il illustre les difficultés des économies de rente, fondées sur une ressource unique ; et enfin, parce qu'il établit le lien entre dégradation des conditions économiques et sociales et rejet du système politique par la violence (19). Ce sont là tous les enjeux des réformes en cours en Algérie dont la finalité consiste à transformer l'économie de rente en économie de marché.

2. LE PASSAGE D'UNE ECONOMIE DE RENTE A UNE ECONOMIE DE PRODUCTION

Dans le contexte des pays en développement, la crise de l'économie algérienne est un phénomène multidimensionnel et durable qui rend impérieux l'application des réformes préconisées par le "Consensus de Washington".

2.1. Le Consensus de Washington : Principes et contenu

La conception de ces réformes et les principes de ce dernier sont diffusés par le FMI et la Banque Mondiale qui ont imposé leur philosophie économique à travers la question centrale du remboursement de la dette extérieure (20). Dans ses fondements, la pertinence du consensus renvoie à la discussion sur un changement de paradigme qui traduit :

- le retour des mécanismes de marché comme mode unique d'allocation des ressources dans les économies en voies de développement ;
- la primauté de la rationalité privée ;
- et l'ouverture maximale des économies aux échanges internationaux.

L'objectif annoncé est de résoudre le déficit de la balance des paiements et de freiner l'inflation en préservant, dans la mesure du possible, les conditions de la croissance. Dans le diagnostic des déséquilibres, le consensus se fonde sur l'utilisation de deux approches complémentaires quant à leurs résultats, mais différenciées dans la démarche théorique et le champ d'analyse :

- une approche de type macroéconomique débouchant sur les traditionnelles stratégies de gestion de la demande ;

- une approche microéconomique développée plus récemment et débouchant sur la stratégie actuellement affirmée d'action sur l'offre.

En résumé, les plans d'ajustement structurel dans leur double dimension (stabilisation, réformes structurelles) sont fondés sur :

1 - La restructuration de la demande : maîtrise des agrégats monétaires, ajustement budgétaire et ajustement externe.

2 - La libéralisation interne :

- du système des prix relatifs des biens et services, des prix des facteurs ;
- la réduction du rôle de l'Etat, à travers la privatisation et la dérégulation des marchés.

3 - Une ouverture maximale au marché mondial basée sur la construction des principes des avantages comparatifs, l'abandon de toutes formes de protection et de réajustement des parités monétaires (21).

Ce mixage de la stabilisation macroéconomique associée aux principes de dérégulation des marchés et d'économie de l'offre portés par le reaganisme et le tatcherisme en vogue dans les années 80, s'en remet à la théorie de l'équilibre général qui associe le mécanisme de lutte contre l'inflation où la théorie quantitative de la monnaie, et à celle de la répression financière pour réguler la confrontation des offres et des demandes sur l'ensemble des marchés.

A ces préceptes, se combine la théorie des pouvoirs d'achat pour engendrer l'approche monétaire de la balance des paiements que formalise un modèle économique inspiré des travaux de Polak et Alexander.

Ce consensus repose, par ailleurs, sur la primauté des échanges privés dans le mode de régulation du système où l'Etat, institution génératrice de distorsions, doit évoluer d'une situation de "trop d'Etat" à celle d'un désengagement progressif de la sphère marchande de "moins d'Etat", pour enfin se confiner dans un rôle de "mieux Etat" complémentaire à celui de marché.

En Algérie, l'application de ces préceptes théoriques fonde le retour en force de l'orthodoxie néo-classique et son pendant idéologique libéral qui prône :

- le désengagement de l'Etat ;
- la réhabilitation des mécanismes de marché ;
- la déréglementation tant à l'échelle nationale que mondiale.

Cette énumération des principes généraux du "Consensus de Washington" nous conduit à analyser, dans le prochain paragraphe, la mise en œuvre de l'ajustement structurel en Algérie.

2.2. La transformation systémique de l'économie algérienne

La crise des moyens de paiement externe, qui frappe l'Algérie, a nécessité la mise en œuvre, sous l'égide des institutions financières internationales, de réformes structurelles ayant pour finalité la transformation systémique de l'économie nationale en vue de sa libéralisation et sa privatisation. A l'instar des autres pays maghrébins, l'Algérie n'a accepté d'engager des politiques de redressement économique que lorsque le déséquilibre de sa balance des comptes et le faible solde de ses avoirs extérieurs la plaçaient dans une situation de cessation de paiement (22).

En effet, l'action conjuguée de l'effondrement des prix du pétrole et la baisse du dollar en 1986, plonge totalement l'économie algérienne dans une crise des moyens

extérieurs, au moment où ce pays engage des réformes importantes, notamment celle de la restructuration qui a connu, nous semble-t-il, deux phases.

2.2.1. La politique de l'ajustement "volontaire", 1986-1989

L'Algérie, dont les moyens de paiement s'amenuisent depuis 1986, a mené de manière autonome à partir des événements de 1988 une politique d'assainissement des secteurs productifs. Cette dernière est prolongée par les accords conclus avec le FMI en mai 1989 et juin 1991, et celui d'avril 1994, qui lui imposent dorénavant de se conformer aux principes de l'ajustement structurel (23).

Les chocs externes, signalés plus haut, surviennent à un moment où l'Algérie a amorcé une politique d'ajustement voulu, destinée à la fois à restaurer les grands équilibres macro-économiques, à réintroduire les règles de gestion de l'économie de marché et à diversifier ses produits à l'exportation (pour défendre, à court terme au moins, la capacité d'importation du pays) (24). Ces réformes ont concerné aussi bien le système des prix que la politique monétaire et le taux de change, le commerce extérieur et le mode de gestion des entreprises publiques. L'appareil productif est soumis dorénavant aux règles de la commercialité après son passage à l'autonomie.

Ces réformes initiées par une équipe de technocrates qualifiés de "Réformateurs", comportent dans leur essence des mesures destinées à comprimer la demande, et des ajustements structurels.

2.2.1.1. Les mesures de stabilisation

Dés 1986, l'Etat algérien décide volontairement d'engager un plan d'ajustement, d'appliquer les mesures de ce plan, et de comprimer de manière drastique les importations. En effet, leur montant baisse successivement de 8,8 Mds de dollars en 1985, à 7,9 Mds de dollars en 1986, à 7 Mds en 1987 et 6,8 Mds de dollars en 1988. Quant à l'action sur le déficit budgétaire, elle vise essentiellement les revenus du travail (salariaux). Pour la réaliser, l'Etat annonce :

- Le blocage des traitements de la fonction publique,
- L'augmentation de la pression fiscale sur les salaires,
- La réduction des subventions des produits de première nécessité.

Grâce à ces mesures, l'Etat réduit effectivement l'ampleur de la demande globale.

2.2.1.2. Le contexte politico-économique

L'accord « Stand By » de confirmation, approuvé le 31 mai 1989 et expirant le 30 mai 1990, et celui du 3 juin 1991 expirant le 31 mai 1992, ont été appliqués dans une situation de crise politique aiguë, postérieure aux événements de 1988.

Le premier accord a rencontré une très vive opposition (grèves générales, hostilité aux réformes) qui a rassemblé de larges couches de la société (syndicalistes, travailleurs, fonctionnaires, partis politiques d'extrême gauche, etc.). Il fut rejeté, entraînant ainsi la chute du gouvernement de Kasdi Merbah. Le second, bloqué dans son application par le gouvernement de Abdeslem Belaïd donna l'occasion de débats intenses de politique intérieure.

Ainsi, les discussions des années 1992-1993 ont porté sur les conditions acceptables par l'Algérie dans ses négociations avec le Fonds Monétaire International : la réduction du déficit budgétaire, c'est-à-dire de moindres subventions accordées aux entreprises et aux consommateurs, la dévaluation du dinar, c'est-à-dire l'élévation des prix internes et

le freinage des importations, la libéralisation du commerce extérieur, c'est-à-dire une moindre protection de l'industrie nationale.

A ces conditionnalités exigées par le FMI, Belaïd Abdeslem propose une autre alternative consistant à réguler le système en place par la mise en oeuvre d'une véritable "économie de guerre". Ce mode de gestion aggrave encore les déséquilibres (réduction des importations, inflation, bureaucratie, éviction du secteur privé, etc.). Rappelons pour l'Algérie, que d'après le rapport mondial sur le développement humain en 1994, le coefficient de dépendance alimentaire est passé de 34,2 % à 76,8 % entre 1971 et 1990.

Entre 1965 et 1992, la répartition de la main d'œuvre totale est passée de 57 % à 18 % dans le secteur agricole, de 17 % à 33 % dans le secteur industriel, et 26 à 49 % dans les services.

Selon le même document, le taux annuel de croissance du PNB par habitant a connu une baisse entre 1965 et 1992, passant de 4,2 % à 0,7 %. Quant au taux moyen annuel d'inflation, il a doublé entre 1980 et 1992, passant de 10,1 % à 21,3 %. (25)

L'agriculture détient la plus petite part dans la production intérieure brute (PIB) par rapport aux autres secteurs d'activité. En 1991, la production agricole a représenté 14% de la PIB contre 50 % pour la production industrielle et 36 % pour le secteur tertiaire, et ce, sur une PIB totale de 32,7 milliards de dollars.

Quant à l'investissement et l'épargne intérieurs bruts, ils ont représenté respectivement 30 et 36 % de la PIB. Par ailleurs, sur la période 1980-1990, 23 % de la population totale vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Quant à l'aide publique au développement (APD), l'Algérie a reçu 412 millions de dollars en 1992, montant très faible comparativement à celle reçues par l'Égypte (3,5 milliards de dollars) et le Maroc (environ 1 milliard de dollars).

Par rapport à cette baisse généralisée des principaux agrégats économiques, la politique retenue par le plan quinquennal pour la période 1993-1997 vise la relance de la croissance que l'on souhaiterait « durable et fondée sur des équilibres internes et externes sains » (26).

Il était attendu également une baisse du ratio du service de la dette estimée à 40 % fin 1987, contre 77,8 % en 1992 ; une amélioration du revenu par habitant évaluée à 5% à partir de 1992, succédant à une lente diminution. Le plan prévoit aussi une chute du pouvoir d'achat de l'ordre de 1,4 %. Pour ce qui est des investissements, le plan consacre une enveloppe de 116 milliards de dinars pour l'année 1993, soit 10,1 % du PIB en hausse d'un peu moins de 5 % par rapport à celle de l'exercice écoulé. Initié par le gouvernement de Belaïd Abdeslem, ce plan ne fut appliqué que pendant l'année 1993. Sa mise en oeuvre fut interrompue par le départ de Belaïd Abdeslem, Premier ministre connu pour son hostilité à toute négociation avec le FMI. Pour avoir refusé les conditions de l'ajustement et leurs conditions sociales, le gouvernement Abdeslem cède la place à celui de Rédha Malek en août 1993. L'ajustement devient ainsi une nécessité.

2.2.2. L'ajustement "subi" en Algérie (1994-1998)

Pour l'Algérie, qui vient de signer, en avril 1994, un accord Stand-By avec le FMI, les problèmes économiques sont largement similaires à ceux du Maroc et de la Tunisie: dépendance alimentaire, chômage très important, forte croissance démographique, faible productivité du travail et du capital, dépendance technologique, et fort

endettement extérieur. (27)

2.2.2.1. L'accord Stand-by de confirmation (1994-1995)

L'ampleur de la crise économique et sociale oblige l'Algérie à conclure avec les institutions financières internationales un accord Stand-by d'une année, en raison d'une situation économique et sociale particulièrement difficile (28). En effet, le PIB, en termes réels, a baissé de 2% en 1993. Le taux d'utilisation des capacités de production atteint 50%, alors que le taux de chômage se situait aux environs de 22% de la population active. Quant à l'inflation, elle s'élevait à 31,8%. Par ailleurs, le suivi de la dette atteignait, pour l'année 1993, 9,4 milliards de dollars (soit 96% des entrées) pour une valeur des recettes d'exportations d'hydrocarbures avoisinant les 9,8 milliards de dollars (soit 95% du total). La recherche de l'équilibre externe exigeait une politique drastique de compression des importations, aggravant ainsi les sources de tension d'intrants productifs et de satisfaction des besoins sociaux. Pour ce faire, le programme Stand-by fixe un taux de croissance de 3% pour 1994 et 6% pour 1995 en encourageant ainsi l'accroissement de la production de l'agriculture, des secteurs du bâtiment et des travaux publics, et de l'industrie.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures drastiques ont été jugées nécessaires :

- le rééquilibrage des prix relatifs, notamment celui de la devise, par une dévaluation du dinar algérien de 40,17% dès le début du programme ;
- l'adoption de politiques budgétaires rigoureuses réduisant le déficit du Trésor à 3,3% du PIB ;
- l'allègement du service de la dette extérieure à moyen terme par le rééchelonnement de la dette bilatérale du pays et la restructuration / refinancement de la dette bancaire et assimilée non assurée ;
- l'adoption de politiques monétaires restrictives par :
 - la baisse du rythme de l'expansion monétaire à 14% ;
 - le relèvement des taux créditeurs appliqués à l'épargne financière ;
 - la poursuite de la libéralisation du régime des prix et de la réduction des subventions explicites et implicites ;
 - la rationalisation du système de protection sociale dit "filet social" ;
 - et enfin l'approfondissement des réformes structurelles de l'économie déjà engagées, à savoir principalement :
 - la suppression du dispositif d'encadrement des opérateurs de commerce extérieur ;
 - la mise en œuvre effective, au niveau des banques, de l'évaluation des opérations d'importations, leur financement et le suivi des contrôles des changes dans la perspective de créer un marché des changes interbancaires ;
 - l'annonce de projet de loi sur la concurrence ;
 - la libéralisation des prix des intrants agricoles et des prix des engrais.

Toutes ces actions du programme seront poursuivies dans le cadre de l'accord de facilité de financement élargi, qu'il convient de présenter très succinctement.

2.2.2.2. L'accord de facilité de financement élargi (1995-1998)

S'étalant sur trois ans, de mai 1995 à avril 1998, cet accord, signé entre l'Algérie et le FMI (29), s'accompagne d'un crédit de 1,5 milliards de dollars en contre partie de la poursuite des réformes structurelles, contre une aide financière de 1,9 milliards de

dollars consentie dans l'accord Stand-by.

Ce programme est tourné vers la relance de la croissance à laquelle est intégré l'emploi comme variable déterminante. Il vise également à améliorer l'efficacité de l'entreprise, la maîtrise des politiques macroéconomiques et un approfondissement des réformes structurelles (30).

En matière de stabilisation macroéconomique, la politique budgétaire appliquée a permis de dégager une épargne suffisante pour réduire l'endettement du Trésor, et par conséquent, le service de la dette publique. Toujours dans le même volet macroéconomique, la politique monétaire stricte, conjuguée à la maîtrise de l'inflation, vise à favoriser l'émergence de taux d'intérêts réels positifs, indispensables au développement de l'épargne au profit de l'investissement productif et une meilleure allocation des ressources financières. Enfin, en matière d'équilibre externe, le programme cherche à établir une viabilité à moyen terme de la balance des paiements afin de garantir à l'économie des flux financiers stables et durables.

Par ailleurs, dans les nouvelles conditions de l'économie algérienne, la mise en oeuvre du dispositif de relance prolonge les tendances observées au cours de l'accord Stand by qu'il accompagne par une adaptation plus souple des processus de régulation et une intensification des actions de restructuration (31). En ce qui concerne les réformes structurelles, le programme porte notamment sur :

- la simplification et l'élargissement du champ de la TVA et la réduction des exonérations, en vue d'éliminer les distorsions ;
- l'harmonisation du tarif douanier ;
- la libéralisation du commerce extérieur ;
- l'instauration d'un marché interbancaire des devises ;
- la libéralisation des prix et la suppression des subventions implicites et explicites ;
- la privatisation des entreprises publiques du secteur concurrentiel ;
- la dynamisation et la restructuration du secteur bancaire, notamment la Banque Algérienne de Développement, et de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance, dans la perspective du développement du secteur de l'Habitat ;
- la création et le développement du marché des capitaux et l'élargissement du marché monétaire ;
- la diversification des exportations par le développement des exportations hors hydrocarbures ;
- la consolidation et l'amélioration de l'efficacité du "filet social".

Toutes ces actions du programme arrêté par l'accord de facilité de financement élargi visent à approfondir les réformes dans tous les domaines, à poursuivre l'amélioration des équilibres internes et externes, à consolider la croissance économique et à la porter à un niveau élevé en rapport avec les besoins sociaux de la population, notamment en matière d'emplois et de logements.

2.3. Essai d'évaluation du processus des réformes

L'évaluation des effets des PAS sur les performances des économies en voie de développement est une question récurrente, car le cadre d'analyse de celle-ci est difficile à établir. Les méthodes employées généralement pour tenter d'apprécier la pertinence des PAS préconisées par le FMI sont au nombre de quatre (32). Très succinctement, elles s'énoncent comme suit :

- (I) La méthode de type I correspond à une approche "Avant - Après" (A - A) ;
- (II) La méthode de type II est une approche "Groupe de contrôle" ;
- (III) La méthode de type III est une approche de simulation "Avec - Sans" (A - S)
- (IV) La méthode de type IV est une approche "Résultats - Objectifs" (R - O).

Cette dernière méthode peut nous servir de support pour tenter d'apprécier les impacts des PAS sur l'évolution de l'économie algérienne. Cette évaluation sera menée en deux temps.

2.3.1. Au niveau de la stabilisation macro-économique

Au-delà du débat sur le fond, le PAS en tant que cadre conceptuel, linéaire et déterministe, s'appréhende comme une stratégie de gestion de la crise destinée à contenir les rentes érigées par les Etats. Sur le plan macro-économique, le PAS a donc introduit des normes de régulation susceptibles de contribuer à l'amélioration du bien-être collectif en Algérie.

Cependant, comme l'attestent tous les indicateurs de conjoncture, cette nouvelle orthodoxie a certes favorisé une baisse régulière des niveaux des prix relatifs cumulée à une stabilisation des variables monétaires, financières et cambiales. Elle a érigé au rang de dogme l'intensification de la lutte contre l'inflation (5,7 % en 1997) et la recherche de l'équilibre interne (établissement d'un marché de changes interbancaire, et régime de changes flexibles) (33). Mais cette stabilité des prix ne conforte pas assez une dynamique de croissance économique (1,2 % en 1997) qui demeure faible et irrégulière car soumise fortement aux poids des facteurs exogènes (prix du pétrole, aléas climatiques). Elle se situe également à un niveau très insuffisant pour juguler l'épineux problème du chômage (28% en 1998) et freiner l'accroissement régulier de l'endettement extérieur (30,0 milliards de dollars en 1997).

Par ailleurs, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces réformes structurelles ne doivent pas occulter les insuffisances qui ont marqué l'exécution des accords Stand-by et de facilité de financement élargi (34). Ces limites ont laissé planer le doute quant à la performance de certaines actions engagées dans ce cadre. En effet, si la dévaluation, prolongée par le processus de convertibilité partielle du dinar, représente une importante conditionnalité dans la démarche du Fonds, il n'en demeure pas moins qu'elle a produit des effets pervers lisibles sur le caractère uniforme des exportations algériennes constituées à 98% uniquement d'hydrocarbures, alors qu'elle était sensée en impulser la croissance.

A un autre niveau, les distorsions produites par la convertibilité commerciale du dinar ont eu uniquement pour but d'encourager l'activité des sociétés commerciales, motivées par la recherche du profit et de la rentabilité immédiate, et titulaires de fonds importants libellés en monnaie nationale. Cela s'est fait au détriment des entreprises de production dont la faiblesse en capitaux propres réduit considérablement la marge de manœuvre.

2.3.2. Au niveau de la dimension institutionnelle et structurelle

Le mouvement des réformes structurelles mis en oeuvre en Algérie s'associe à la règle des trois D (Dérégulation, Désintermédiation, Dérégulation) pour accélérer le passage d'une économie de rente, de nature redistributive, à une économie de production fondée sur une dynamique de croissance auto-entretenu. La description succincte de ces réformes, signalée plus haut, englobe dans un cadre cohérent, la

réforme de la fiscalité, la rationalisation de dépenses publiques, la libéralisation du commerce extérieur, la réforme du marché du travail et celle des marchés financiers.

Dans cette énumération d'actions non exhaustives, beaucoup de mesures ont été déjà engagées. D'autres ne le sont pas encore alors qu'elles constituent les éléments d'une bonne gouvernance dans un pays où domine l'économie de marché. En effet, la réforme du statut de la propriété va impulser le mouvement des privatisations. En Algérie, l'extension du marché par le transfert d'entreprises publiques au secteur privé a été codifiée sur le plan juridique par l'ordonnance n° 95-22 de 1995 amendée plusieurs fois. Mais la complexité du processus de privatisation, ses incertitudes, confine l'Algérie dans une position ambiguë qui lance (en 1996 et 1998), sous l'égide de la Banque Mondiale, deux programmes de privatisation d'entreprises publiques. Même si le modèle concurrentiel a été assaini, à ce jour les résultats obtenus, en grande partie grâce à l'actionnariat populaire, sont très modestes.

Par ailleurs, dans le domaine bancaire et financier, les changements structurels attendus tardent à venir, même si la loi sur la monnaie et le crédit d'avril 1990, amendée en 2001, vise à améliorer la gouvernance globale de l'économie en accélérant le passage d'une économie d'endettement à une économie de marché. Elle vise également la création de banques privées et la privatisation des banques publiques après audit et recapitalisation. Le gel de la réforme bancaire et financière constitue le talon d'Achille des réformes structurelles. Ceci est d'autant plus dommageable pour l'Algérie qui a signé en décembre 2001 un accord d'association avec l'Union Européenne, et qui négocie actuellement son entrée dans le système multilatéral des échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce.

CONCLUSION

Tout au long de ce travail, nous avons essayé de montrer que la survivance des formes rentières de l'économie algérienne, exposée depuis l'indépendance politique à une crise de la stratégie de développement centrée autour du mode de régulation étatique, rendait le recours à l'ajustement structurel comme une option irréversible. L'ampleur des déséquilibres internes et externes imposait une thérapie de choc susceptible de faire émerger un mode d'organisation de l'économie régulée par le marché et la rationalité privée. L'enjeu majeur des réformes entreprises réside bien évidemment dans la finalité à créer les conditions d'une croissance économique saine et durable, d'une insertion maîtrisée dans le marché régional et mondial, et l'élimination de toutes les distorsions inhérentes au rôle de l'Etat dans l'économie nationale. Tous ces objectifs fixés par le PAS n'ont pas tous été atteints comme le montre notre évaluation du processus des réformes. En effet, si l'Algérie peut se prévaloir d'avoir réussi par certains égards sa stabilisation macro-économique, dans le domaine de l'application des réformes structurelles, elle accuse un immense retard qui pourrait lui porter préjudice dans un proche avenir.

Bibliographie

1. FURTADO Celso, *La crise économique contemporaine*, Revue Tiers-monde, t. XXVIII, n°112, oct-déc. 1987, pp. 877-885.

2. PERROUX François, *Trois outils d'analyse pour l'étude du sous-développement*, Cahiers de l'ISEA, série F, juillet 1952.
3. DE BERNIS Gérard, *Le sous-développement : Analyse ou représentations*, Revue Tiers-monde, n° 57, Paris, 1973.
4. FRANK, A.G., *Capitalisme et sous-développement en Amérique Latine*, Ed. Maspéro, Paris, 1967.
5. HUGON Philippe, *Economie du développement*, Ed. Dalloz, Paris, 1989.
6. RICARDO David, *Principes d'Economie politique et de l'impôt*, Ed. Calmann-Levy, Paris, 1970, p. 45.
7. WILS Olivier, *Les relations Etat /société dans les pays rentiers ou post-rentiers. Appropriation des rentes et élites économiques en Jordanie*, Revue Tiers-monde, tome XLI, n° 163, juil.-sept. 2000, pp. 547-572.
8. SAUCIER Philippe, *La résurgence du concept de rente*, in : *La Rente*, Etudes coordonnée par C. BIDARD, Ed. Economica, Paris, 1987, pp. 1-10.
9. CHATELUS Michel, *Le Maghreb et les tendances générales de l'évolution des économies des pays arabes*, in *Annuaire d'Afrique du Nord*, tome XXIV, 1985, pp. 187-199.
10. DESTREMAU Blandine, *Mutations des économies rentières au Moyen-Orient*, Introduction, Revue Tiers-monde, n° 163, juil.-sept. 2000, pp. 489-500.
11. SID AHMED Abdelkader, *Le paradigme rentier en question, l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie*, Revue Tiers-monde, tome XLI, n°163, juil.-sept. 2000, pp. 501-521.
12. NOWAK Jean-Jacques, *Syndrome néerlandais et théorie du commerce international*, Ed. Economica, Paris, 1998, pp. 1-41.
13. GERONIMI Vincent, *Les modèles de Dutch-Disease : Pertinence vis-à-vis de l'expérience des pays pétroliers du Golfe de Guinée*, in HUGON Philippe et coll., *Les stratégies de passage de crise des pays africains du Golfe de Guinée*, Paris X, LAREA / CERNEA.
14. SID-AHMED Abdelkader, *Du "Dutch-Disease" à l'"OPEP-disease" : Quelques considérations théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole*, Revue Tiers-monde, t. XXVIII, n° 112, oct.-déc. 1987, pp. 887-897.
15. COUSSY Jean, *Formes spécifiques du Dutch-Disease en Afrique de l'Ouest : le cas du Nigéria et du Cameroun*, Revue Tiers-monde, t. XXXII, n° 125, janv.-mars 1991, pp. 63-91.
16. DAHMANI Ahmed, *L'Algérie à l'épreuve, Economie politique des réformes, 1980-1997*, Ed. Casbah, Alger, 1999, pp. 9-56.
17. MERAD-BOUDIA Abdelhamid, *La crise algérienne dans son expression économique*, Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, fév. 1996, pp. 1-35.
18. DJEFLAT Abdelkader, *L'échec de la régulation rentière et les difficultés du modèle néolibéral*, in : *L'Algérie : Des principes de novembre à l'ajustement structurel*, série de livres du CODESRIA, Paris, 1999, pp. 49-97.
19. BRUNEL Sylvie, *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*, Ed. PUF, Paris, 1995, pp. 387-398.
20. HUGON Philippe; "Le Consensus de Washington" en question, Revue Tiers-Monde, t. XL; n° 157, janvier-mars 1999.
21. ASSIDON Elsa, *Les théories du développement*, coll. Repères, n° 108, Ed. La Découverte, Paris, 2000.
22. *Conjoncture – Paribas, Maghreb : Des trajectoires différentes*, Revue Problèmes Economiques, n° 2361 du 2 février 1994, pp 26-30.
23. BENISSAD Hocine, *La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement structurel)*, Ed. OPU, Alger, 1991.
24. LIASSINE Mohammed, *Les réformes économiques en Algérie, une transition vers l'économie de marché ?* in : *Economies du Maghreb, L'impératif de Barcelone*, s/ dir. Abdelkader Sid Ahmed, Ed. CNRS, Paris, 1998, pp 49-68.

25. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement humain 1994*, Washington, 1994, pp 176-179.
26. YACHIR Fayçal, Politiques d'ajustement et intégration maghrébine, les leçons d'un séminaire, in : Revue du Centre Africain des Politiques Economiques, avec le soutien de la Fondation Frédéric Ebert, Tunis, 1981., p. 15.
27. BENISSAD Hocine, op. cit. p. 57.
28. Banque d'Algérie, Résumé du Stand-by, Alger, juin 1994.
29. FMI : Communiqué du FMI sur l'Algérie, Washington, 22 mai 1995
30. Ministère des Finances, Rapport de l'année 1997.
31. Ministère des Finances : Rapport, année 1998.
32. MONTALIEU Thierry, Economie du développement, Coll. Amphi-Economie dirigée par Marc MONTOUSSE, Bréal, 2001, pp 231-232.
33. NASHASHIBI Karim et al., Algérie : Stabilisation et transition à l'économie de marché, FMI, Washington, 1998.
34. CHEVILLARD Nicole, *Algérie, l'après guerre civile, Evaluer les chances de paix et anticiper la croissance*, Ed. Nord-Sud. Cartes Dominique ASSELOT, Paris, juin 1995, pp. 96-110. □